



Obtenir mon diplôme d'ingénieur

Par QueFaire

Bonjour ,

Je sollicite votre aide à travers les conseils concernant mon problème qui me ronge depuis quelques jours !

En effet j'ai fini mes études d'ingénieur en 2011 sans l'obtention de mon diplôme à cause du module anglais TOEIC avec un score exigé de 750 points (niveau B2). Donc l'école m'a remis une attestation d'études dans laquelle il est mentionné que " l'obtention du diplôme sera conditionnée par un document notifiant un score de 750 points au TOEIC " sans aucune mention de date limite ni rien .Et donc moi dans mon coin sans inquiétude j'ai passé le TOEIC en janvier 2016 et obtenu un score de 775 points . Donc j'ai renvoyé à mon école (école publique) l'attestation de score TOEIC et l'attestation d'études afin de récupérer mon diplôme comme indiqué dans l'attestation d'études remise à la fin de mes études par l'école . Et l'école me fait par savoir par mail qu'il y avait un délai de 3 ans après la fin d'études dans le règlement d'études de cette année et que tous les étudiants étaient au courant .Sauf que l'école n'avait jamais envoyé un mail ni un courrier afin de nous informer de ce règlement d'études . Et donc il paraît que de bouché à oreille les étudiants étaient au courant de cette clause . Moi j'ai fait savoir à l'école que si j'étais au courant je n'allais jamais aller payer 118? en janvier 2016 pour passer le test de TOEIC et de surcroît prendre 1 semaine de congés exprès pour le préparer . Mais hélas malgré plusieurs explications et la rencontre du directeur de département et certains membres de la direction l'école refuse de me donner mon diplôme avec le prétexte que beaucoup d'étudiants étaient dans mon cas et qu'ils leurs avaient aussi refusés l'octroi du diplôme tout en les proposant une VAE qui dure en moyenne 9 mois .

Du coup je risque le licenciement de mon entreprise car seule sans diplôme d'ingénieur .meme si je fais la VAE j'aurai l'année 2016 ou 2017 sur le diplôme et non l'année 2011 qui ne sera pas cohérent par rapport à mon entrée en entreprise .Donc j'ai expliqué tout ceci à mon ancienne école sans succès . Je suis vraiment dans une situation très très délicate et je ne sais quoi faire . Selon vous que pourrais-je faire ? Car sans ce diplôme mes années d'études seront réduites à 0 et mon entreprise qui pourrait me licencier du matin au soir .Et pire je ne pourrais jamais changer d'entreprise sans risque d'être refusé .

Merci d'avance pour vos conseils

Cdt.